

# Rentrée scolaire 2004-2005 en Midi-Pyrénées

Mardi 31 août 2004  
Conférence de presse de Martin MALVY



## Dossier de presse Rentrée scolaire 2004-2005 en Midi-Pyrénées

<b>L'ACTE II DE LA DECENTRALISATION : QUELLES CONSEQUENCES POUR L'AVENIR ? .....</b>	<b>4</b>
<b>RENTREE 2004-2005 : 3 NOUVEAUX LYCEES, 60 EUROS POUR LES LIVRES SCOLAIRES, UN SITE INTERNET POUR LES JEUNES .....</b>	<b>6</b>
• LA REGION MIDI-PYRENEES OUVRE TROIS LYCEES NEUFS A LA RENTREE 2004-2005 ....	6
• LE CHEQUIER-LECTURE A 60 EUROS, UNE ETAPE VERS LA GRATUITE DES LIVRES SCOLAIRES.....	7
• UN SITE INTERNET : WWW.POURLESJEUNES.FR .....	7
<b>BUDGET : PRIORITE RENOUVELEE A L'EDUCATION.....</b>	<b>8</b>
• PRES DE 2000 EUROS PAR LYCEEN .....	8

## Rentrée scolaire 2004-2005

• RENOVATION ET ADAPTATION DES LYCEES : UN BUDGET MULTIPLIE PAR 3 FOIS EN 8 ANS 8	
• LES TRAVAUX HORS AZF : 470 MILLIONS D'EUROS SUR 5 ANS (EN VALEUR 2000).....9	
<b>EFFECTIFS : EN CROISSANCE DANS LES LYCEES DE LA REGION .....</b>	<b>10</b>
<b>MIDI-PYRENEES : 11 LYCEES NEUFS SUR CINQ ANS, DES EXTENSIONS ET DES ADAPTATIONS D'ETABLISSEMENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE REGIONAL .....</b>	<b>11</b>
• TOULOUSE - AIRE URBAINE : 7 NOUVEAUX LYCEES .....	11
• AUTRES NOUVEAUX LYCEES EN MIDI-PYRENEES : 4 .....	11
• L'EXTENSION DE 4 LYCEES EXISTANTS.....	12
• ACTIONS D'ADAPTATION SUR TOUT LE TERRITOIRE REGIONAL .....	12
<b>ENSEIGNEMENT AGRICOLE : DES EFFECTIFS EN HAUSSE.....</b>	<b>14</b>
<b>ACTIONS EDUCATIVES : UNE REGION PLUS SOLIDAIRE ET PLUS CITOYENNE.....</b>	<b>15</b>
• LES "PROJETS D'AVENIR" .....	15
• CARNETS DE CORRESPONDANCE.....	15
• BOURSE REGIONALE DE PREMIER EQUIPEMENT .....	15
• LE CHEQUIER LECTURE (VOIR PAGE 5) .....	15
• L'OPERATION « LYCEENS ET JEUNES AU CINEMA » .....	16
• LE CONSEIL REGIONAL DES JEUNES .....	16
• LE HAUT-DEBIT DANS LES ETABLISSEMENTS .....	16
• UN SITE INTERNET : WWW.POURLESJEUNES.FR (VOIR PAGE 6) .....	16
<b>SECURITE ET HYGIENE DANS LES LYCEES : CONTINUTE DES ACTIONS....</b>	<b>17</b>
• DES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET MISE EN CONFORMITE INCENDIE (AUGMENTATION DE 22 % PAR RAPPORT AU BUDGET 2003) .....	17
• 2,7 MILLIONS D'EUROS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT OU D'EQUIPEMENT POUR LA SECURITE ET L'HYGIENE DANS LES LYCEES AINSI QUE POUR LE TRAITEMENT DE LA SECURITE ANTI-INTRUSION .....	17
• LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC AMIANTE SUR TOUS LES MATERIAUX DES LYCEES .....	17
• LA MISE A JOUR INFORMATIQUE DES PLANS DES LYCEES .....	17
• LA MAITRISE DU RISQUE DE PROLIFERATION DES BACTERIES LEGIONELLAS .....	18
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR .....</b>	<b>19</b>
• LES OPERATIONS INSCRITES AU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION (CPER) 2000-2006 19	
• LE CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION .....	20
• LE LOGEMENT ETUDIANT .....	20
<b>ANNEXES.....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE 1 : LA COMPETENCE REGIONALE EDUCATION EN CHIFFRES .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 2 : LES GRANDS AXES DU BUDGET 2004 DANS LES LYCEES PUBLICS .....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE 3 : LES GRANDS AXES DU BUDGET 2004 DANS LES LYCEES PRIVES</b>	<b>24</b>

*Rentrée scolaire 2004-2005*

<b>ANNEXE IV : REGION MIDI-PYRENEES, LES PROGRAMME 2004 DE TRAVAUX DANS LES LYCEES PUBLICS .....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE 5 : EFFECTIFS.....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE 6 : ETABLISSEMENTS DE LA REGION .....</b>	<b>27</b>

## L'acte II de la décentralisation : quelles conséquences pour l'avenir ?

La loi du 22 juillet 1983 a confié d'importantes responsabilités aux Conseils régionaux dans le domaine de l'enseignement secondaire. Il leur appartient d'établir, en concertation avec les partenaires concernés, le schéma prévisionnel des formations (lycées, collèges, établissements d'enseignement agricole). Mais ils ont surtout en charge la construction, l'extension, la rénovation, l'équipement et le fonctionnement des lycées.

Ce transfert de la gestion et de la construction des bâtiments scolaires a constitué l'un des domaines dans lequel (qu'il s'agisse des Communes, des Départements ou des Régions) la décentralisation aura eu des conséquences concrètes extrêmement positives. Pour ne parler que des lycées, l'augmentation de l'effort financier des Régions comparé à celui de l'Etat et l'amélioration très nette des bâtiments sont considérables, quelles que soient les Régions.

Depuis 1998, les crédits consacrés aux jeunes de Midi-Pyrénées n'ont cessé de progresser. Par nécessité de rénover le parc des établissements et de l'adapter à l'augmentation des effectifs et de moderniser les équipements. Dans l'objectif d'offrir des conditions d'apprentissage et de vie scolaire optimales. Par souhait de permettre aux jeunes de s'exprimer davantage et d'agir au plus près de leurs besoins.

Cette politique s'est notamment concrétisée par la décision de construire ou reconstruire 11 lycées, par l'adoption d'un plan pluriannuel de travaux pour les lycées, par la création du Conseil régional des jeunes, par la mise en œuvre de plusieurs mesures éducatives comme la bourse régionale de premier équipement ou encore le chéquier-lecture.

Cette année, la rentrée en Midi-Pyrénées sera marquée par l'ouverture de trois nouveaux lycées à Blagnac, Caussade-Montels et Fronton mais aussi par le développement de plusieurs mesures éducatives : le chéquier lecture est porté à 60 euros, la reconduction de la bourse régionale d'équipement ou encore la création d'un site internet entièrement dédié aux jeunes.

Et demain ?

Après l'adoption, en recourant à l'article 49-3, de la loi relative à la décentralisation, les Régions vont devoir assumer de nouvelles compétences notamment en matière d'éducation.

94 000 hommes et femmes, personnels non-enseignants de l'Education nationale, dont quelques 2 800 dans les lycées de l'Education nationale et de l'Enseignement agricole en Midi-Pyrénées, sont concernées par la nouvelle loi, auxquels il faut ajouter le personnel des Rectorats chargé de leur gestion et de leur rémunération qui devraient passer sous l'égide de la Région dans des conditions indéterminées.

La loi crée une situation d'incertitude sur au moins trois points :

- Les besoins en personnels sont doublement sous-évalués : non seulement un grand nombre de postes devrait être créé à court terme pour répondre aux besoins du service, mais de nombreux postes sont actuellement non pourvus par l'Etat. Droit d'inventaire, audit préalable ? Il n'en est pas question ! De nombreux postes ne seront pas pourvus. Ce sont donc les Régions qui seront appelées à assumer cette charge nouvelle avec une compensation financière minima et non évolutive. Il faut ajouter bien sûr la création de nouveaux lycées pour lesquels les postes seront entièrement à la charge des Régions.

- La situation des personnels non-statutaires n'est pas même abordée. La loi précise que les Régions seront en droit de prolonger leurs contrats CES ou les emplois jeunes, sans que ni leur gestion, ni leur rémunération ne soient prises en considération dans les compensations financières que le Gouvernement prétend pourtant garantir. Pour 2 800 personnels fonctionnaires en Midi-Pyrénées, combien de contractuels, d'emplois jeunes ? 1 200. Que deviennent-ils ? Une première approche financière conduit à une estimation équivalente à une progression de 30 % à 40 % de la fiscalité régionale et une augmentation brutale des effectifs du Conseil régional de près de 500%, avec les conséquences induites en termes de gestion du personnel...

Au-delà, le transfert de ces personnels laisse évidemment planer le risque à moyen terme d'une incapacité financière des Régions à assumer le recrutement de personnel supplémentaire pourtant nécessaire.

---

## Rentrée 2004-2005 : 3 nouveaux lycées, 60 euros pour les livres scolaires, un site internet pour les jeunes

- **La Région Midi-Pyrénées ouvre trois lycées neufs à la rentrée 2004-2005**

Après le lycée professionnel de Foix-Ferrières ouvert en 2003, le Conseil régional va inaugurer à la rentrée 2004, trois nouveaux lycées à Blagnac, Caussade-Montels et Fronton. Ces trois nouveaux établissements représentent pour le Conseil régional un investissement total de près de 60 millions d'euros (construction et équipement).

Implanté dans la ZAC Andromède, sur la commune de Blagnac, à proximité de la zone Aéroconstellation, **le lycée de Blagnac** a été construit avec trois objectifs : permettre la délocalisation du lycée Saint-Exupéry, répondre à la demande de formations dans le domaine de l'aéronautique, en particulier en matière de maintenance, renforcer la capacité d'accueil en enseignement général de l'agglomération toulousaine. Bâti pour 950 élèves dont 250 internes, il intègre une partie des évolutions nécessaires pour pouvoir en accueillir à terme 1 500 et permettre ainsi de stabiliser notamment les effectifs du lycée Victor Hugo de Colomiers. Il proposera des formations d'enseignement général et professionnel particulièrement tournées vers les métiers de l'aéronautique.

Situé au nord de la ville de Caussade, **le lycée de Caussade-Montels** pourra accueillir, 420 élèves dont 380 demi-pensionnaires, dans 5 500 m<sup>2</sup> de bâtiments et proposera des formations d'enseignement général et technologique tertiaire. Cet établissement pourra être étendu, si nécessaire, pour accueillir à terme 850 élèves.

Situé au sud-est de la commune de Fronton, le long de la RD29, à 1 km environ du centre de la ville, **le lycée de Fronton** accueillera, 595 élèves (à terme 1000 si nécessaire) sur 7 000 m<sup>2</sup> de bâtiments et proposera des formations d'enseignement général, séries L, ES et S. Cet établissement permettra d'accroître la capacité d'accueil en enseignement général du nord toulousain, mais également de stabiliser notamment les effectifs des lycées de Montauban (en particulier ceux du lycée Bourdelle).

Les lycées de Caussade-Montels et Fronton ont été construits et fonctionneront dans le respect des normes Haute Qualité Environnementale (HQE).

Ces trois lycées s'inscrivent dans la démarche entreprise par le Conseil régional pour faire face à la forte poussée des effectifs attendue pour l'avenir. Cette progression globale du nombre de lycéens dans l'Académie et principalement dans l'agglomération toulousaine d'environ 3 900 jeunes à l'horizon 2006/2007 et d'autant entre 2007 et 2015, ne se retrouve dans aucune autre région française. Au total 8 250 places vont être créées par le Conseil régional afin d'accueillir les quelques lycéens supplémentaires attendus à horizon 2015.

- **Le chéquier-lecture à 60 euros, une étape vers la gratuité des livres scolaires**

Dans la perspective de la mise en place en 2005 de la gratuité des livres scolaires, dispositif sur lequel Martin MALVY s'est engagé pendant sa campagne électorale, le Conseil régional a décidé d'utiliser au mieux les possibilités du chéquier-lecture en intensifiant son usage.

**Ainsi la Région a décidé, de porter cette année, la valeur du chéquier-lecture à 60 euros et d'adresser directement les bons de commande au domicile des lycéens dès la deuxième quinzaine du mois de juin. Le bon de commande peut être également téléchargé sur le site du Conseil régional <http://www.pourlesjeunes.fr/>. Il est aussi, comme les autres années, disponible dans les établissements, les librairies et auprès des associations de parents d'élèves.**

Midi-Pyrénées a été la première Région française à mettre en place ce dispositif en 2002 par l'intermédiaire d'une délégation de service public. Le chéquier-lecture s'adresse aux 125 000 élèves des lycées et des CFA de la région, du début de leur scolarité jusqu'à BAC + 2. Les élèves peuvent, chaque année, se le procurer au tarif de 10 euros. Il permet d'acheter des livres, dans les bourses aux livres organisées par les associations de parents d'élèves et dans 250 librairies de Midi-Pyrénées. 56 000 lycéens (soit la moitié des jeunes concernés) l'ont commandé pour cette rentrée. Ce chiffre a déjà été atteint en 2 mois seulement pour l'année 2004-2005. Le chéquier-lecture repose sur un partenariat actif avec les fédérations de parents d'élèves et les librairies de Midi-Pyrénées habilitées par Chèque-lire. Le Conseil régional a provisionné 6 millions d'euros pour cette mesure en 2004.

Ce dispositif s'inscrit maintenant dans la démarche "vers la gratuité des livres". Dans cette perspective, de nouvelles réunions de travail ont été organisées avec les partenaires concernés : associations de parents d'élèves, représentants des provideurs, groupes de libraires, association des CFA. Elles seront poursuivies et complétées avant la finalisation du dispositif qui sera inscrit au budget 2005 du Conseil régional.

- **Un site internet : [www.pourlesjeunes.fr](http://www.pourlesjeunes.fr)**

Afin de permettre aux jeunes de s'informer sur les différents dispositifs dont ils peuvent bénéficier, le Conseil régional a décidé de créer un site qui leur est spécialement dédié. Désormais, sur [www.pourlesjeunes.fr](http://www.pourlesjeunes.fr) les lycéens et apprentis de Midi-Pyrénées pourront trouver toutes les réponses aux questions qu'ils se posent sur le chéquier-lecture, la bourse régionale de premier équipement, l'Ecole régionale de la deuxième chance, les projets d'avenir, l'opération Jeunes au cinéma, le Conseil régional des jeunes ou encore les réductions proposés sur les transports collectifs régionaux. Ce site est officiellement ouvert et présenté à l'occasion de la rentrée scolaire 2004-2005.

---

## Budget : priorité renouvelée à l'éducation

- **Près de 2000 euros par lycéen**

**200,7 millions d'euros, soit près du quart du budget total de la Région**, vont être consacrés cette année par le Conseil régional à la politique régionale en matière d'éducation et en faveur des jeunes scolarisés dans les 248 lycées publics et privés de Midi-Pyrénées. C'est **près de 2 000 euros par lycéen**.

Ce budget se répartit selon les grandes masses suivantes :

Pour les lycées publics :

- 127 millions d'euros destinés au financement de travaux (hors suites du sinistre AZF)
- 25,8 millions d'euros destinés à la modernisation des équipements et des installations
- 10 millions d'euros pour les actions en matière d'hygiène et de sécurité
- 28,7 millions d'euros destinés au fonctionnement
- 9,2 millions d'euros destinés aux différentes mesures en faveur des jeunes

Pour les lycées privés :

- 8 millions d'euros destinés à la réalisation de travaux et à l'achat d'équipements
- 5 millions d'euros destinés au fonctionnement.

Voir détail des budgets en annexes 2 et 3.

- **Rénovation et adaptation des lycées : un budget multiplié par 3 fois en 8 ans**

**En 2004, 127 millions d'euros, soit près de 3 fois le budget de 1998, vont être consacrés aux travaux dans les établissements publics dépendant de la Région Midi-Pyrénées.** Ce budget témoigne de la détermination du Conseil régional à offrir aux jeunes Midi-Pyrénéens, mais également aux personnels de leurs établissements, des conditions matérielles de travail et de vie dans les lycées qui concourent **à la réussite des élèves dans tous les établissements et sur l'ensemble du territoire.**

Cet effort est réparti sur l'ensemble du territoire régional (voir annexe 4) pour les lycées directement gérés par la Région. Il faut à cela ajouter 1,7 million d'euros de participation financière de la Région aux travaux dans des lycées inclus dans des cités scolaires gérées par des Conseils généraux.



Ce budget vise trois objectifs :

- poursuivre le programme pluriannuel d'investissement adopté en décembre 2000, actualisé pour tenir compte en particulier de la forte évolution du coût du bâtiment constatée en 2000, 2001 et 2002.
  - engager les constructions neuves ou extensions de lycées existants afin d'adapter les capacités d'accueil des lycées aux évolutions des effectifs, dans l'agglomération toulousaine en particulier.
  - amplifier les actions en matière d'hygiène et sécurité dans les domaines suivants :
    - o actions spécifiques de sécurité
    - o traitement de l'amiante
    - o traitement de la légionellose.
- **Les travaux hors AZF : 470 millions d'euros sur 5 ans (en valeur 2000)**

Comme il l'avait annoncé à la rentrée 2000, le Conseil régional a engagé **un programme pluriannuel de travaux** sur la période 2001-2005 dont le montant s'élève à près de **470 millions d'euros** (en valeur 2000 et hors opérations liées au sinistre AZF).

Ce programme pluriannuel prévoit notamment, pour les opérations recensées en 2000, en liaison avec les chefs d'établissements :

- d'achever les restructurations d'internats et de services de restauration
- de supprimer les préfabriqués ou les bâtiments vétustes utilisés par les lycéens
- de poursuivre l'ensemble des restructurations d'ateliers et d'externats
- de créer des lieux de vie et des locaux supplémentaires pour les lycéens et les personnels
- d'adapter les CFAA et CFPPA des lycées agricoles
- d'assurer les réhabilitations générales dont les mesures spécifiques de sécurité
- de financer les mesures de rentrée nouvelles et les adaptations de capacité d'accueil
- de construire des établissements neufs
- de poursuivre des actions de développement durable, de câblage informatique et de traitement réglementaire de l'amiante.

Les engagements de crédits dans ce domaine s'élèveront d'ores et déjà à fin 2004 à 457 millions d'euros décomposés comme suit :

- 95 millions d'euros en 2001
- 115 millions d'euros en 2002
- 122 millions d'euros en 2003
- 125 millions d'euros en 2004.

## Effectifs : en croissance dans les lycées de la région

Alors qu'au niveau national, la baisse constante des effectifs du second degré depuis 1994 doit se poursuivre en 2004, les chiffres prévus pour la région Midi-Pyrénées font état d'une augmentation.

La croissance attendue des effectifs du second cycle du second degré est de 0,8 % de hausse **soit + 830 élèves supplémentaires dans les lycées publics et privés sous tutelle pédagogique de l'Education nationale.**

Comme en 2003, cette augmentation est prévue dans les établissements publics, les effectifs du privé stagnant. Elle s'explique par la croissance démographique (notamment par l'augmentation des élèves scolarisés en classes de première), mais également par un nombre de redoublants en terminale plus important, du fait d'un taux de réussite au baccalauréat un peu moins bon que celui de l'an passé, jugé particulièrement exceptionnel.

**Dans les lycées professionnels, on observe avec satisfaction une reprise des entrées en BEP par rapport à l'an passé, et toujours une légère croissance en CAP. A l'inverse, les entrées en Bac Pro stagnent.**

Ainsi, si l'orientation des jeunes vers la voie professionnelle reste encore trop souvent une orientation par défaut, la Région et le Rectorat œuvrent pour promouvoir la diversité des enseignements et des voies de réussite. Cette augmentation des entrées en BEP est un encouragement pour ces actions.

Enfin en ce qui concerne les collèges, on attend, à la rentrée 2004, en Midi-Pyrénées comme au niveau national, une diminution des effectifs, en raison de l'arrivée en sixième de classes d'âge moins nombreuses qui devrait entraîner une diminution des effectifs des lycées d'ici à quatre ans

Toutefois, ces chiffres régionaux sont une moyenne qui cachent des disparités départementales.

## Midi-Pyrénées : 11 lycées neufs sur cinq ans, des extensions et des adaptations d'établissements sur l'ensemble du territoire régional

La Région Midi-Pyrénées a adopté un plan volontariste pour répondre à la forte augmentation des effectifs de lycéens qui représente près de 8 000 élèves à l'horizon 2015 mais également pour engager une adaptation qualitative de l'offre de formation.

Pour faire face aux évolutions présentes et futures des effectifs lycéens, anticiper et répondre aux besoins du territoire régional, le Conseil régional s'est à ce jour engagé à construire ou reconstruire 11 nouveaux lycées ainsi qu'à agrandir et à adapter de nombreux établissements, sur l'ensemble du territoire régional.

Ces décisions placent Midi-Pyrénées en tête des régions françaises pour le nombre de nouveaux établissements dont l'ouverture est programmée.

### • **Toulouse - Aire urbaine : 7 nouveaux lycées**

- **Blagnac** : 950 élèves (soit 700 élèves de plus que le lycée professionnel Saint-Exupéry) puis 1500 ; pose de la première pierre le 20 février 2003 et ouverture à la rentrée 2004
- **Fronton** : 600 élèves ; pose de la première pierre le 13 juin 2003 et ouverture à la rentrée 2004
- **Galliéni** : 1400 élèves (soit 800 élèves de plus que l'établissement initial) ; ouverture à la rentrée 2007
- **1<sup>er</sup> lycée de l'Ouest** (reconstruction du lycée professionnel Françoise) à **Tournefeuille** : 1500 élèves (soit 900 élèves de plus que le lycée initial) en deux tranches et ouverture si possible à la rentrée 2006
- **2<sup>e</sup> lycée de l'Ouest à Fonsorbes**: 1200 élèves en deux tranches ; ouverture prévue en 2008
- **Lycée du Sud à Pins-Justaret** : 1400 élèves en deux tranches ; ouverture prévue en 2007
- **Lycée du Nord-Est** : 1000 élèves ; ouverture envisagée en 2008 (définition en cours).

### • **Autres nouveaux lycées en Midi-Pyrénées : 4**

- **Foix-Ferrières** : capacité d'accueil de 500 élèves ; ouvert depuis la rentrée 2003
- **Caussade-Montels** : capacité d'accueil de 400 élèves ; première pierre posée le 2 juillet 2003 et ouverture à la rentrée 2004
- **Riscle** : capacité d'accueil de 250 élèves ; ouverture prévue à la rentrée 2006
- **Castres** : la création d'un nouveau lycée est toujours à l'étude sur la base des évolutions démographiques du secteur de Castres-Mazamet.

- **L'extension de 4 lycées existants**

- lycée professionnel Charles de Gaulle à Muret (31) (+ 450 places à la rentrée 2006)
- lycée de Saint-Orens (31) (+ 300 places pour fin 2005),
- lycée de Cugnaux (31) (+ 300 places pour fin 2005),
- lycée Toulouse-Lautrec à Toulouse (31) (+ 350 places pour fin 2005-début 2006).

Ce sont donc 2 400 places supplémentaires qui seront offertes dans l'ouest toulousain, où la poussée démographique est très importante, grâce aux nouveaux lycées de Tournefeuille et de Fonsorbes mais également grâce à l'extension du lycée de Cugnaux.

- **Actions d'adaptation sur tout le territoire régional**

Au-delà des constructions, reconstructions et extensions significatives de lycées, l'effort de la Région vise à adapter, sur l'ensemble de son territoire les capacités d'accueil des établissements.

On peut ainsi citer à titre d'exemples les livraisons relativement récentes :

- au lycée professionnel de Lavelanet (09), de laboratoires pour la filière traitement de l'eau,
- au Lycée Agricole de Pamiers (09), de locaux complémentaires pour le Centre d'Apprentissage,
- au LP Bergès à Saint-Girons (09), d'un atelier nouveau, créé par surélévation, pour accueillir le CAP IEE (installation équipement électricité),
- au lycée agricole de Villefranche-de-Rouergue (12), de nouveaux laboratoires pour le BTS QUIABI (qualité dans les industries agroalimentaires et biologiques),
- au lycée Agricole de Rodez La Roque (12), de nouveaux laboratoires de microbiologie,
- au lycée Monteil à Rodez (12), d'une extension d'externat,
- au lycée professionnel agricole de Saint-Affrique (12), d'internats complémentaires pour favoriser le développement de la filière agrobiologique,
- au lycée Victor Hugo à Colomiers (31), de quatre salles de classes complémentaires,
- au lycée professionnel de Revel (31), d'ateliers modulaires pour l'ouverture d'un CAP lié à l'ébénisterie,
- au lycée Déodat de Séverac (31), de nouveaux ateliers pour les filières optiques et optroniques,
- au lycée professionnel Norbert Casteret à Saint-Gaudens (31), de nouveaux locaux pour la filière alimentation,
- au lycée professionnel Hélène Boucher à Toulouse (31), de locaux, par restructuration, pour les sections coiffures transférées du lycée professionnel Françoise,
- au lycée de L'Isle-Jourdain (32), de deux salles de classes ; une étude est parallèlement conduite pour déterminer les capacités d'accueil à prévoir dans l'avenir,
- au lycée professionnel de Nogaro (32), d'un nouveau bâtiment pour les sections électrotechniques,
- au lycée Louis Vicat à Souillac (46), d'ateliers complémentaires, par surélévation, pour le BTS FEE (froid équipement énergie),
- au lycée Jean Dupuy à Tarbes (65), d'un atelier pour les BEP électrotechniques,
- au lycée professionnel agricole Adriana à Tarbes (65), d'une extension d'externat,
- au lycée professionnel l'Arrouza à Lourdes (65), d'une extension du restaurant d'application,
- au lycée professionnel agricole de Lavaur (81), de deux salles de classes pour le CFAA,
- au lycée La Borde Basse à Castres (81), d'ateliers pour le BTS QUIABI,

## *Rentrée scolaire 2004-2005*

- au lycée professionnel Toulouse-Lautrec à Albi (81), d'ateliers spécialisés, permettant l'accueil de formations complémentaires,
- au lycée professionnel agricole de Moissac (82), d'une extension d'externat, sur le site de l'exploitation,
- au lycée Jean Baylet à Valence d'Agen (82), d'une extension d'ateliers, pour les véhicules industriels.

Les restructurations et travaux engagés devraient permettre de faire face aux progressions attendues :

- en Ariège, les effectifs du lycée du Castella à Pamiers seront stabilisés grâce à la construction du lycée Sud (Pins Justaret) dont les élèves vont aujourd'hui à Pamiers,
- en Aveyron, les augmentations d'effectifs ne génèrent pas d'inquiétudes,
- dans le Gers, la hausse significative attendue se concentre sur l'Isle Jourdain, où une étude est en cours sur les capacités d'accueil à prévoir dans l'avenir.
- dans le Lot, les seules augmentations significatives sont attendues au lycée de Gourdon, qui peut accueillir des élèves et retrouver un niveau d'effectif atteint antérieurement.
- dans les Hautes-Pyrénées, des augmentations d'effectifs sont attendues à Argelès-Gazost et à la Serre de Sarsan à Lourdes, qui ne sont pas complets à l'heure actuelle.
- dans le Tarn, les lycées de Gaillac et Lapérouse à Albi sont concernés par l'augmentation d'effectif, qui devraient également être absorbés par les restructurations respectivement réalisées ou engagées.
- enfin, dans le Tarn-et-Garonne, les augmentations attendues touchent Castelsarrasin, dont les évolutions étaient connues et qui ont conduit à engager la création de nouvelles salles de classe par réaménagement d'une partie inutilisée d'internat.

Il faut préciser que les baisses d'effectifs enregistrées dans certains lycées professionnels font l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil régional comme des autorités académiques qui peuvent être amenées à prendre des décisions d'adaptation au cas par cas.

---

## Enseignement agricole : des effectifs en hausse

Les défis qui se posent aujourd'hui au monde agricole – pluriactivité, en réponse aux attentes des populations en matière de sécurité alimentaires, de qualité des espaces, d'environnement -, se posent également à son enseignement. Compte tenu des caractéristiques de son territoire, la Région Midi-Pyrénées a tenu à s'engager dans une démarche partenariale aux côtés de la DRAF, pour l'élaboration du Projet régional pour l'enseignement agricole (PREA), qui constituera une contribution au projet plus global de Schéma Régional des Formations.

Outre la production agricole qui ne rassemble plus que 28 % des élèves scolarisés, l'enseignement agricole couvre des domaines aussi diversifiés que l'agroalimentaire, la gestion de l'eau ou encore le tourisme rural. Autant de domaines abordés avec des acteurs de terrains dans le cadre des chantiers sectoriels du PREA, et qui ont fait émerger des faiblesses transversales, comme le manque d'attractivité des formations là où l'emploi existe, et des atouts indéniables comme la bonne insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Alors que l'enseignement agricole a connu une baisse en 2003, suite à une progression continue depuis plus de 10 ans, les prévisions pour la rentrée 2004 font état d'un retour à la croissance des effectifs. En effet, une augmentation de 1,8 % des effectifs est attendue soit + 191 élèves. Contrairement à l'an passé, les établissements publics agricoles gagnent des élèves, (- 2,3 % l'an passé) et dans une proportion plus forte que dans les autres familles d'enseignement (+ 2,65 %).

Cette dynamique des effectifs qui s'amorce va dans le sens de celle insufflée dans la communauté éducative par l'élaboration du PREA.

## Actions éducatives : une Région plus solidaire et plus citoyenne

La construction, la modernisation et l'équipement des lycées sont une compétence majeure du Conseil régional. Mais depuis 1998, la Région Midi-Pyrénées a souhaité compléter et enrichir cette action en lançant plusieurs opérations éducatives.

Ces mesures en direction des jeunes contribuent à une meilleure scolarité mais aussi à l'épanouissement individuel de chacun, à une meilleure intégration dans la société, en somme, à la maturité et à la citoyenneté.

- **Les "Projets d'Avenir"**

La Région lance chaque année en direction des jeunes et de leurs enseignants des « appels à projets ». Objectif : favoriser les initiatives et susciter les innovations. Le Conseil régional attribue une aide, qui peut aller jusqu'à 10 000 euros, aux établissements dont le projet est retenu. L'an dernier, 270 projets ont ainsi été financés et ont abouti à des réalisations dans les domaines de la culture, de l'environnement, des échanges internationaux et des actions citoyennes.

Pour l'année 2004-2005, les projets doivent être adressés au Conseil régional en trois exemplaires avant le vendredi 19 novembre à l'adresse suivante :

Conseil régional, direction de l'éducation et des sports, 22 boulevard du Maréchal Juin, 31406 Toulouse cedex 4.

- **Carnets de correspondance**

Pour la troisième année consécutive, le Conseil régional finance l'édition des carnets de correspondance des élèves. La prise en charge de ce carnet permet d'alléger les dépenses des établissements et de mieux faire connaître l'institution régionale.

Cette année, 93 000 carnets seront financés par le Conseil régional.

- **Bourse régionale de premier équipement**

La plupart des filières technologiques et professionnelles exigent des élèves qu'ils disposent d'un équipement spécifique à leur formation : vêtements particuliers, outils, instruments de mesure ou de calcul, etc. Depuis la rentrée 2001, la Région accorde aux familles une aide (50 % actuellement, 75 % dans les années à venir) qui permet de couvrir en partie ces dépenses parfois très lourdes. D'un montant variable suivant la formation suivie, cette bourse est versée en une seule fois, sans conditions de ressources, aux familles des élèves de première année de CAP, BEP et Bac professionnel dans les filières de formation professionnelle et de 1<sup>ère</sup> technologique. La diffusion et la collecte des dossiers sont assurées par les établissements dès la rentrée scolaire.

- **Le Chéquier lecture** (voir page 5)

- **L'opération « Lycéens et jeunes au cinéma »**

Engagée en 2002, l'opération "Lycéens et jeunes au cinéma" a connu un très vif succès en Midi-Pyrénées puisque plus de 20 000 jeunes ont bénéficié de cette action de sensibilisation au Septième Art, fréquentation qui place d'ores et déjà la région, parmi les premières au niveau national. Ce résultat est l'aboutissement du travail que l'Association des cinémas d'art et d'essai d'Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées, chargée de la coordination des interventions, a mené sur le territoire, en relayant 103 établissements scolaires, et en organisant avec une cinquantaine de salles de cinéma, quelque 750 interventions pédagogiques autour des films présentés.

L'accès des jeunes à la culture demeure l'une des priorités du Conseil régional.

- **Le Conseil régional des jeunes**

Le Conseil régional des Jeunes a été créé pour ouvrir aux lycéens et apprentis de Midi-Pyrénées la connaissance et la pratique de l'une des institutions de la République : la Région.

Ils sont 91, comme leurs aînés, élus pour deux ans par les délégués de classe des 126 000 lycéens et apprentis de la région. Ils travaillent en commissions, se réunissent en assemblées plénières, proposent, débattent, délibèrent.

Le Conseil régional les accompagne et les soutient dans plusieurs de leurs réalisations : Lycéades des sports (prochaine édition le 13 octobre 2004), festival interculturel Théarcimu, en 2003, rencontre avec Elie Wiesel, prix Nobel de la paix ; suivie, en 2004, du voyage de 24 jeunes à Auschwitz-Birkenau, sous la conduite de Robert Marcault, ancien déporté toulousain; accueil en juillet 2004, des CRJ de France...

- **Le haut-débit dans les établissements**

Pour la Région, faciliter l'accès des jeunes aux Technologies de l'information et de la communication est essentiel. Cela passe par l'équipement informatique des établissements et par la puissance des réseaux, seule capable d'intégrer les évolutions pédagogiques à venir. En 2000, le réseau Aster a permis la connexion de 400 établissements de Midi-Pyrénées. Aster II, qui l'a remplacé en 2003, est un réseau à haut débit (vitesse et capacité de connexion beaucoup plus importantes), qui permet la mise en place de nouveaux outils de formation : aide au soutien scolaire, enseignement à distance, travail coopératif, etc.

- **Un site internet : [www.pourlesjeunes.fr](http://www.pourlesjeunes.fr) (voir page 6)**



---

## Sécurité et hygiène dans les lycées : continuité des actions

- **Des travaux de mise en sécurité et mise en conformité incendie (augmentation de 22 % par rapport au budget 2003)**

- Les actions touchent la mise en conformité des bâtiments et des installations techniques.
- Le montant du budget consacré uniquement aux études et travaux de sécurité en 2004 dans le Plan pluriannuel des travaux s'élève à 8 millions d'euros pour les grosses et moyennes opérations.
- Un budget complémentaire de 3,2 millions d'euros a été prévu en 2004 pour la réalisation de petits travaux liés à la sécurité pour faire suite aux observations émises par les commissions de sécurité incendie lors de leur visite dans les établissements et aux prescriptions des organismes qui réalisent les visites de contrôle technique périodique obligatoire sur les installations gaz, électricité, alarme, chauffage, désenfumage, etc.

- **2,7 millions d'euros de subventions exceptionnelles de fonctionnement ou d'équipement pour la sécurité et l'hygiène dans les lycées ainsi que pour le traitement de la sécurité anti-intrusion**

Cette aide financière permettra de mettre aux normes des installations, des équipements complémentaires de lutte contre l'incendie, des moyens de détection incendie et anti-intrusion, de réparer des équipements touchant à la sécurité des bâtiments et des espaces extérieurs, de mettre en conformité des machines mobiles et des appareils de levage, de mettre en place des clôtures et d'améliorer les dispositifs d'accès et de surveillance, etc.

- **La réalisation d'un diagnostic amiante sur tous les matériaux des lycées**

L'aboutissement et la finalisation des dossiers techniques amiantes pour tous les lycées publics (document rendu obligatoire par décret) a pour but de recenser l'ensemble des matériaux pouvant contenir de l'amiante dans un lycée. Il sera remis à chaque lycée fin 2004 début 2005 et mis à disposition de toute personne intervenant dans un lycée pour réaliser des travaux ou des vérifications. Sa mise à jour sera assurée par les services de la Région. Un budget de 1 million d'euros y est consacré.

- **La mise à jour informatique des plans des lycées**

Tous les plans des lycées seront mis à jour et remis aux établissements fin 2004, début 2005. La Région disposera ainsi d'une image exhaustive de son patrimoine bâti.

- **La maîtrise du risque de prolifération des bactéries légionelles**

Après l'alerte sanitaire constatée dans d'autres régions françaises, Martin MALVY, président du Conseil régional Midi-Pyrénées, a pris l'initiative en janvier dernier d'un programme exceptionnel d'analyse systématique de tous les réseaux d'eau chaude des lycées publics de la Région, en complément des analyses déjà effectuées annuellement et régulièrement depuis 2001 à l'initiative du Conseil régional. Celui-ci a consacré au cours des trois dernières années près de **9 millions d'euros (dont 3 millions d'euros en 2004)** à la détection et à l'éradication des légionelles dans les lycées par modification des installations.

Cette campagne systématique de mesures effectuée en janvier a montré l'efficacité des travaux antérieurs de modifications des réseaux des lycées entrepris depuis 2002 pour prévenir l'apparition des légionelles. En effet, seuls 14 sites ont fait l'objet d'opération de désinfection, alors qu'en 2001-2002, une campagne similaire avait décelé à l'époque 58 sites ayant dépassé le seuil d'alerte. **Des travaux et des contrôles vont se poursuivre afin de continuer à conforter l'hygiène des installations sanitaires des lycées de la région.**

---

## Enseignement supérieur

- **Les opérations inscrites au Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2000-2006**

En septembre 2004, la Région aura affecté 65 % de sa participation financière au CPER (50 567 841 euros). Sur ces 65 %, 74 % concernent les opérations « site toulousain » et 26 % les opérations « sites délocalisés ». Elle a engagé la quasi-totalité des opérations dont elle assume la maîtrise d'ouvrage.

- **Université Paul Sabatier**

- Extension de la bibliothèque universitaire des sciences (12,19 millions d'euros)  
Opération en phase d'études (APD).
- Construction du forum universitaire (2,7 millions d'euros)  
Les travaux ont démarré en mars 2004 et devraient se terminer début 2005.

- **IUFM**

- Réalisation d'une halle technologique (5,8 millions d'euros)  
Opération en phase d'études (recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre en cours).

- **Université des Sciences Sociales**

- Réhabilitation du bâtiment Q (dernier bâtiment de la Manufacture des Tabacs)  
(1,9 millions d'euros).  
Les travaux ont démarré en mars 2004 et devraient se terminer en 2005.

- **Institut National Polytechnique de Toulouse**

- Extension du centre de documentation de l'ENSAT (0,9 million d'euros)  
Opération en phase d'études (dossier de consultation des entreprises en cours).

- **Institut National des Sciences Appliquées**

- Extension du gymnase (0,6 million d'euros)  
Opération terminée en septembre 2003.
- Extension du bâtiment administratif (0,7 million d'euros)  
Opération en phase d'études (APD).
- Extension de l'AIME (Atelier Inter Universitaire de Micro Electronique) (1,06 million d'euros)  
Opération en phase d'études (dossier de consultation des entreprises en cours).

- **Université Toulouse-le-Mirail**

- Reconstruction de l'Université.
- Reconstruction de l'UFR de langues (12,3 millions d'euros)  
Opération en phase études (concours maîtrise d'œuvre).

La Région a aussi affecté sa participation pour la réalisation de nouveaux départements d'IUT à Auch, Figeac, Tarbes, Castres, dont les opérations sont en phase études et/ou de travaux, pour des extensions (Montauban, Albi) et aménagements de sites (Castres, Tarbes, Albi).

- **Le centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion**

L'EPA, centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion, créé le 16 avril 2002, s'est mis en place peu à peu et a confirmé son importance en devenant l'interlocuteur principal pour le déroulement des opérations du CPER, pour la mise en place des actions nouvelles sur les 4 sites et des actions de recherche.

La Région a confirmé son soutien en 2003 en acceptant, à titre exceptionnel, de prendre en charge 50 % de la part des collectivités sur le budget de fonctionnement 2003, soit 769 479 euros et, en raison du désistement de l'Etat sur le budget investissement, de prendre à son compte 50 % de cette enveloppe, soit 190 060 euros (au lieu du tiers de l'enveloppe conformément à la règle du CPER).

Cependant, en raison du report de certaines dépenses en 2004 et de la non réalisation de certaines actions, le budget de fonctionnement 2003 de l'EPA a été diminué ce qui a entraîné une baisse de la participation régionale qui s'élève au final à 256 642 euros ainsi que de la participation financière des autres collectivités.

Pour l'exercice 2004, la Région a annoncé qu'elle maintenait sa volonté de participer au fonctionnement de l'EPA en apportant 1/3 de la part des collectivités au budget de fonctionnement propre à l'EPA. Pour la section investissement, elle participera au 1/3 déduction faite de la part Etat 2003.

L'objectif est maintenant la transformation de cet EPA en une université de plein exercice.

- **Le logement étudiant**

Plus de 6,5 millions d'euros ont été prévus au CPER 2000-2006 pour aider à la rénovation des chambres universitaires gérées par le CROUS sur Toulouse et 1,54 millions d'euros pour la création de logements étudiants sur le reste du territoire régional.

Face aux difficultés rencontrées par les étudiants, la Région était prête à réaffecter les crédits du CPER non consommés faute de projets présentés par le CROUS dans un plan d'urgence. Depuis, des projets ont vu le jour et le Conseil régional, a pu affecter sa participation financière à la construction de 337 logements, la rénovation de 400 logements à Toulouse d'une part, et d'autre part à la construction de 80 logements à Albi, 85 logements à Figeac et 65 logements à Castres.

En complément de ces premiers engagements, Martin MALVY a demandé au Rectorat qu'un plan soit élaboré pour la création de 1 000 logements supplémentaires dans les deux ans qui viennent. Le Conseil régional y contribuera financièrement.

Dans le même esprit, le projet de création, à Toulouse, d'une Maison Régionale de la Santé des étudiants en partenariat avec les mutuelles étudiantes, a été mis à l'étude.

## Annexes

- Annexe 1 : La compétence régionale éducation en chiffres
- Annexe 2 : Les grands axes du budget 2004 : lycées publics
- Annexe 3 : Les grands axes du budget 2004 : lycées privés
- Annexe 4 : Le programme 2004 des travaux dans les lycées publics
- Annexe 5 : L'évolution des effectifs
- Annexe 6 : Les établissements de la région par département

## **Annexe 1 : la compétence régionale éducation en chiffres**

### **– Etablissements et effectifs**

Nombre d'établissements secondaires : 248

Nombre de lycéens et apprentis : 126 000

Nombre de lycéens en enseignement général : 70 000

Nombre de lycéens en enseignement professionnel : 40 000

Nombre d'apprentis : 16 000

### **– Budget éducation du Conseil régional pour l'année 2004**

Budget éducation total : 200,7 millions d'euros

Budget travaux : 127 millions d'euros

Budget modernisation des équipements et installations : 25,8 millions d'euros

Budget fonctionnement : 28,7 millions d'euros

Budget hygiène et sécurité : 10 millions d'euros

Budget actions éducatives : 9,2 millions d'euros

Budget lycées privés : 12 millions d'euros

Coût total des trois nouveaux lycées : 60 millions d'euros

### **– Actions éducatives développées par le Conseil régional**

Valeur du chéquier-lecture : 60 euros

Nombre de chéquier-lecture commandés depuis 2001 : 132 000

Nombre de commande de chéquier-lecture déjà passées pour l'année 2004-2005 : 56 000

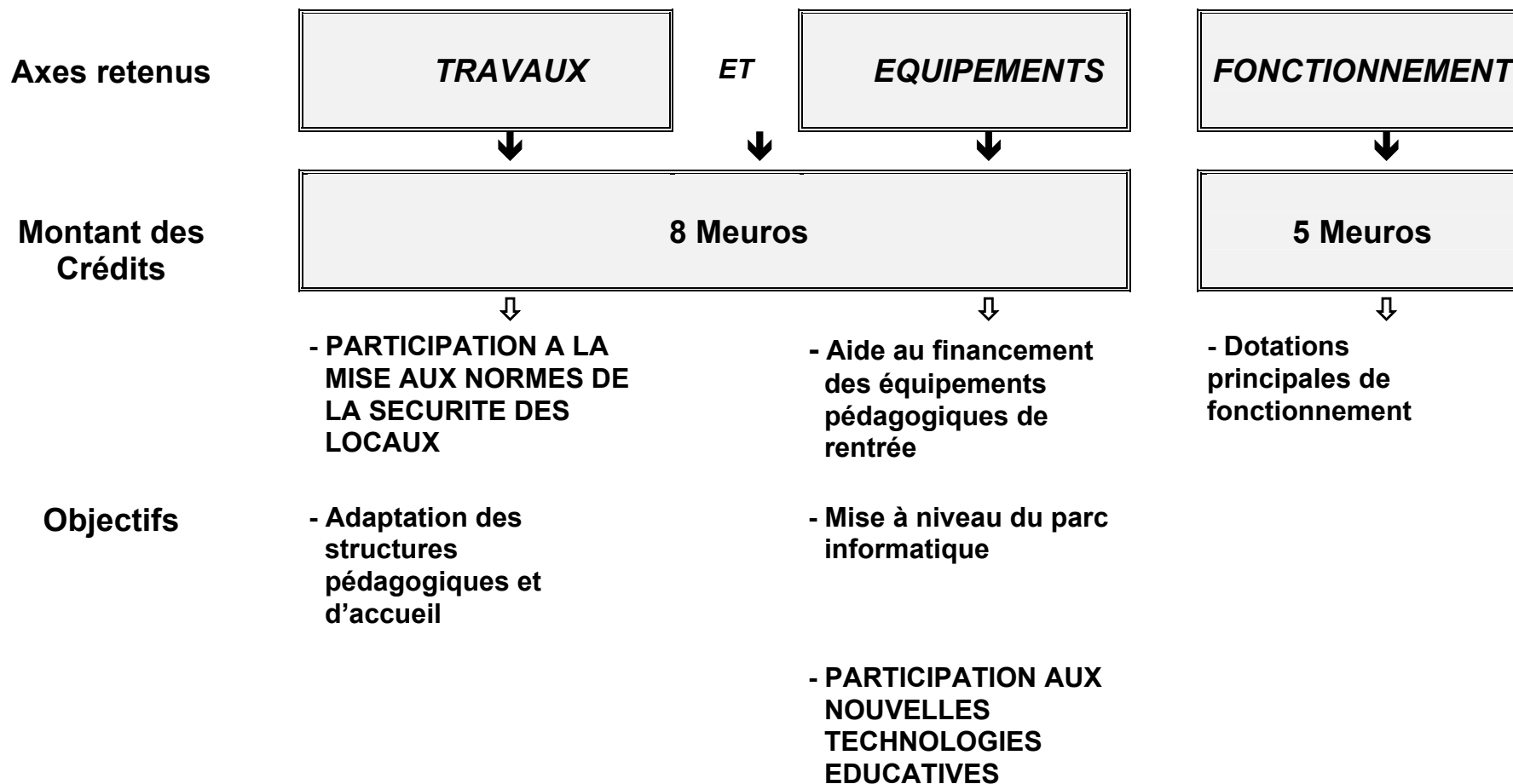
Nombre de lycéens et apprentis concernés par la bourse régionale de premier équipement : 18 000

Subvention plafonds accordée au « projets d'avenir » : 10 000 euros

## Annexe 2 : les grands axes du budget 2004 dans les lycées publics

Axes retenus	Travaux	Modernisation des Equipements et Installations	Fonctionnement	Hygiène et sécurité	Actions Educatives
Montant des crédits	127 Meuros	25,8 Meuros	28,7 Meuros	10 Meuros	9,2 Meuros
Objectifs	<p>a) <u>EPLE dépendant de la Région</u></p> <p>1- poursuite de la réhabilitation et de la restructuration des établissements 2- adaptation de la capacité d'accueil dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construction de lycées neufs,</li> </ul> <p>b) <u>Cités scolaires gérées par les Conseils Généraux ou l'Etat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux travaux conduits pour le compte des Lycées de ces cités scolaires</li> </ul> <p>d) <u>Sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en oeuvre des travaux liés aux prescriptions des Commissions de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- financement des équipements pédagogiques de rentrée</li> <li>- Subventionnement de matériels et mobiliers neufs d'accompagnement des travaux</li> <li>- Participation aux nouvelles technologies éducatives.</li> <li>- Compléments renouvellements d'équipements et aménagements pédagogiques</li> <li>- Petits équipements et travaux non pédagogiques</li> <li>- Adaptations pédagogiques et environnementales des lycées agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dotations principales de fonctionnement</li> <li>- Dotations exceptionnelles de fonctionnement pour faire face à des dépenses imprévisibles (évolution du coût de l'énergie...)</li> <li>- Autres subventions : transport vers les installations sportives...</li> <li>- Petites réparations confiées aux établissements</li> <li>- Provision exceptionnelle allouée aux 3 lycées ouvrant en 2004 pour leur frais d'installation</li> <li>- Gestion directe du FCSH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise aux normes des installations par rapport à la réglementation existante</li> <li>- Equipement complémentaire de lutte contre l'incendie</li> <li>- Lancement d'un diagnostic amiante sur tous les matériaux des lycées</li> <li>- Maîtrise du risque de prolifération des bactéries legionellas</li> <li>- Mise en place du guide d'entretien et de la sécurité des lycées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide aux élèves de l'enseignement professionnel pour financer l'acquisition du 1er équipement nécessaire pour suivre leur formation.</li> <li>- Projets d'avenir</li> <li>- Carnets de correspondance</li> <li>- Chèque lecture</li> </ul>

## Annexe 3 : les grands axes du budget 2004 dans les lycées privés





## Annexe IV : Région Midi-Pyrénées, les programme 2004 de travaux dans les lycées publics

(Montant total affecté, au 01/09/2004, en millions d'euros)

Départements	Effectifs d'élèves à la rentrée 2003			Montant des crédits affectés en Meuro		
	TOTAL	Dont EPLE de l'éducation nationale	Dont EPLE agricoles	TOTAL	Dont EPLE de l'éducation nationale	Dont EPLE agricoles
<b>ARIEGE</b>	4 703	4 428	275	13,69	10,95	2,75
<b>AVEYRON</b>	6 989	5 888	1 101	8,71	3,97	4,74
<b>HAUTE-GARONNE</b>	37 324	36 123	1 201	4 1,74	37,52	4,22
<b>GERS</b>	5 748	4 863	885	5,31	1,55	3,76
<b>LOT</b>	5 116	4 653	463	7,36	6,83	0,54
<b>HAUTES-PYRENEES</b>	8 488	7 836	652	7,14	5,58	1,57
<b>TARN</b>	11 224	10 355	869	14,85	14,11	0,74
<b>TARN-ET-GARONNE</b>	6 278	5 793	485	3,03	2,72	0,31
<b>TOTAL</b>	<b>85 870</b>	<b>79 939</b>	<b>5 931</b>	<b>101,83</b>	<b>83,22</b>	<b>18,62</b>

## ANNEXE 5 : EFFECTIFS

Education Nationale Public	Effectifs Constatés					Prévisions 2004	Ecart 2004/2003
	1999	2000	2001	2002	2003		
Collèges	97 479	99 414	100 536	101 885	101 773	101 192	- 581
Lycées	54 588	54 488	55 083	55 697	56 151	56 780	+ 629
LP	23 669	21 919	22 281	22 772	22 976	23 192	+ 216
EREA	488	502	499	455	452	452	+ 0
Total hors collèges	78 745	76 909	77 863	78 924	79 579	80 424	+ 845
<i>Total général</i>	<i>176 224</i>	<i>176 323</i>	<i>178 399</i>	<i>180 809</i>	<i>181 352</i>	<i>181 616</i>	<i>+ 264</i>

Education Nationale Privé	Effectifs Constatés					Prévisions 2004	Ecart 2004/2003
	1999	2000	2001	2002	2003		
Collèges	21 185	21 277	21 467	21 794	22 233	22 525	+ 292
Lycées	13 542	13 438	13 137	13 140	13 050	13 029	- 21
LP	6 178	5 852	5 919	5 938	5 929	5 934	+ 5
Total hors collèges	19 720	19 290	19 056	19 078	18 979	18 963	- 16
<i>Total général</i>	<i>40 905</i>	<i>40 567</i>	<i>40 523</i>	<i>40 872</i>	<i>41 212</i>	<i>41 488</i>	<i>+ 276</i>

Education Nationale Public et Privé	Effectifs Constatés					Prévisions RS2004	Ecart 2004/2003
	1999	2000	2001	2002	RS2003		
Collèges	118 664	120 691	122 003	123 679	124 006	123 717	- 289
Lycées	68 130	67 926	68 220	68 837	69 201	69 809	+ 608
LP	29 847	27 771	28 200	28 710	28 905	29 126	+ 221
EREA	488	502	499	455	452	452	+ 0
Total hors collèges	98 465	96 199	96 919	98 002	98 558	99 387	+ 829
<i>Total général</i>	<i>217 129</i>	<i>216 890</i>	<i>218 922</i>	<i>221 681</i>	<i>222 564</i>	<i>223 104</i>	<i>+ 540</i>

## ANNEXE 6 : établissements de la Région

### Etablissements au sens juridique

Département	Etablissement Public					Etablissements Privés sous contrat d'association				
	Lycées	Lycées Prof.	EREA	Lycées Agricoles	Lycées Prof. Agricoles	Lycées	Lycées Prof.	Lycées Agricoles	Lycées Prof. Agricoles	MFR*
<i>Ariège</i>	4	6	1	1	0	1	1	0	0	
<i>Aveyron</i>	6	6	1	2	1	9	6	0	4	2
<i>Haute-Garonne</i>	22	19	1	2	1	18	13	1	2	2
<i>Gers</i>	7	4	0	1	1	2	1	0	1(*)	1
<i>Lot</i>	6	4	0	1	1	2	1	0	1	1
<i>Hauts-Pyrénées</i>	8	6	0	1	1	6	2	0	0	
<i>Tarn</i>	8	10	0	1	1	8	5	0	2	3
<i>Tarn-et-Garonne</i>	5	5	0	1	1	2	2	0	2	1
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>60</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>48</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
<b>146</b>					<b>102</b>					
<b>248</b>										

(\*) Riscle et Mirande sont 2 LPA sur une même entité juridique

- Maisons familiales et rurales